



CHARTRE «COMPETITIONS »

Saison 2020-2021

L'inscription au cours COMPETITION impose les engagements suivants

- Les entraînements hebdomadaires sont obligatoires selon le planning de l'année en cours.
- **Le/la gymnaste en cours COMPETITION doit être assidu, ponctuel et motivé aux cours, en cas d'absence, informer la GAM (via le mail gam.maule@gmail.com ou directement auprès de son entraîneur).**
- Aux entraînements, la tenue doit être adaptée : justaucorps avec possibilité de porter un short ou un caleçon (genou ou cheville) et cheveux strictement attachés pour les filles, un Léotard + short ou un tee-shirt près du corps + short pour les garçons. Chaque gymnaste prendra soin d'enlever tous ses bijoux et de préférence les laisser à domicile ainsi que les téléphones portables.
- Lors des compétitions, la tenue GAM est obligatoire : justaucorps du club et cheveux attachés strictement pour les filles, Léotard, short, sokol du club pour les garçons et vestes du club pour tous.
- En début de saison, dès que le calendrier est connu, la GAM informe chaque gymnaste des weekends de compétition (sous réserve de changement éventuel décidé par la FFGym qui nous les impose). Chaque parent devra alors réserver les week-ends en question. Au fil de l'année, les lieux, les jours et heures seront communiqués par convocation, remise par l'entraîneur au gymnaste, dès que le club en sera informé.
- Le/la gymnaste s'engage à participer à toutes les compétitions de la saison en cours, que ce soit à titre individuel ou par équipe, comme décidé par l'entraîneur en début d'année.
- Le Club, pour chaque compétition et pour chaque gymnaste, procède à un engagement administratif et financier (gymnastes engagés et juges). Ces engagements sont, non seulement perdus en cas d'annulation, mais le club est également mis à l'amende. Si le/la gymnaste ne peut pas se présenter à la compétition, il devra fournir un certificat médical. Toute annulation de compétition sans justificatif médical entraîne le paiement d'une amende par le Club, celle-ci sera alors à la charge des parents. Seule la GAM peut décider d'annuler un engagement à une compétition. ***N.B. Le montant des amendes, pour la saison précédente, allait de 76 € à 160 €***
- Les parents des gymnastes doivent accompagner leurs enfants sur les lieux des compétitions et rester jusqu'à l'édition du palmarès **sous peine de disqualification.**
- Si un/une gymnaste ne respecte pas cette charte, le Club se réserve le droit de ne plus accepter celui-ci/elle-ci en cours compétition pour la saison suivante.

Fait en 2 exemplaires

Date : _____

Signature du/de la gymnaste

Signature des Parents